



## Cotisation salarié association

Par emanette, le 01/10/2009 à 14:24

Bonjour,

Je viens d'être embauchée (le 7 septembre) dans le cadre d'un CAE au sein d'une association.

Au départ, j'ai dû faire la DUE à l'URSSAF, ensuite, il m'a été demandé de faire ma fiche de paie (j'ai pu la faire à l'aide de modèle adressé à l'association par le Pole emploi au moment de l'annonce pour le poste).

Je me rends compte qu'il va falloir aussi faire les déclarations.

Que dois-je faire ? Où pourrais-je trouver les démarches à faire ?

J'ai bien regardé sur associations.gouv mais les informations me paraissent vagues.

Merci de votre aide.

Cordialement.

Emanette